RYTHMES SCOLAIRES

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT AVANT TOUT

LES NOUVEAUX RYTHMES EN 6 POINTS FORTS

1 UNE RÉFORME POUR SE SENTIR MIEUX À L'ÉCOLE

- Les écoliers français subissaient des journées de classe plus longues (6h) que la plupart des élèves dans le monde.
- Ce qui fatigue les élèves ? Avoir des journées trop longues, se coucher et se lever à des heures différentes.
- Avec la réforme, les enfants ont moins d'heures de cours dans la journée (45 minutes de moins en moyenne). Donc des journées moins fatigantes !
- Cette nouvelle organisation est recommandée par l'académie de médecine, l'inspection générale de l'éducation et les chronobiologistes.
- Le retour à une semaine de 4 jours et demi de classe (comme c'était le cas avant 2008) permet aux élèves de se sentir davantage chez eux à l'école.

2 UNE RÉFORME POUR MIEUX APPRENDRE

- Avec 4 journées et demie de classe, la réforme permet de programmer les apprentissages aux moments où l'enfant est le plus apte à se concentrer.
- On apprend mieux à lire et à écrire le mercredi matin que le vendredi après 16h !
- Le nombre d'heures d'enseignement reste le même : 24h par semaine.
- Avec une semaine de seulement 4 jours, les élèves français n'avaient que 144 journées de classe par an, contre 187 en moyenne dans l'OCDE.
- Nos résultats scolaires sont en chute libre, en partie à cause de ces anciens rythmes.

3 UNE RÉFORME JUSTE

- La semaine de quatre jours accentuait les inégalités sociales et culturelles.
- Trop d'enfants, souvent des milieux défavorisés, étaient livrés à eux-mêmes le mercredi matin. Seuls 20 % des enfants bénéficiaient d'activités éducatives ou sportives – toujours payantes !
- Désormais, tous les enfants seront en classe le mercredi matin, et non pas devant la télévision !
- Avec la réforme, les communes peuvent mettre en place des activités nouvelles et accessibles à tous, la plupart du temps gratuites ou quasi gratuites.

4 UNE RÉFORME MAÎTRISÉE

- Les communes ont eu le choix mettre en place la réforme dès la rentrée 2013, ou à partir de 2014.
- 4 000 communes ont choisi la rentrée 2013 et la réforme bénéficie déjà à 1,3 million d'enfants.
- Des comités locaux et nationaux suivent de très près les conditions de mise en œuvre : qualité, sécurité, écoute…
- Dans la majorité des cas, les enfants et les parents sont satisfaits des activités : à Paris, 70 % des parents estiment que leurs enfants sont satisfaits (FCPE).
- Là où des difficultés sont rencontrées, il sera possible d'ajuster, dans la concertation, pour trouver les meilleures solutions.

5 UNE RÉFORME FINANCÉE

- En 2014 comme en 2013, l'État propose aux communes 50 euros par élève ou 90 euros pour les communes les plus défavorisées, pour organiser les activités périscolaires.
- Les CAF versent un complément de 50 euros par enfant, de façon pérenne.
- L'aide de l'État associée à celle de la CAF couvre le coût estimé par l'Association des maires de France de 100 à 150 euros par an et par enfant.

6 UNE RÉFORME CONCERTÉE

- Mettre fin à la semaine de 4 jours ? Tout le monde le demande depuis longtemps : enseignants, médecins, parents…
- Le ministère de l'Éducation a organisé une large concertation sur la question des rythmes scolaires dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'école.
- Tous les acteurs de l'éducation sont associés à chacune des étapes de la réforme : enseignants, parents, directeurs d'école, élus, associations d'éducation populaire…

« La France peut se rassembler autour de son école. Elle le doit à ses enfants. C'est la condition de son redressement et c'est la clé de son avenir. »

Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale

parti-socialiste.fr

Date à retenir

30 novembre 2013, 14 h à la Fédération :
Municipales : formation aux nouveaux modes de scrutin et au budget municipal (candidats, colistiers, secrétaires de section, mandataires financiers et directeurs de campagne).

14 décembre 2013, 10 h à la Fédération :
BREIS Santé : Santé et accès aux soins
Formation candidats et colistiers.
Nombreux intervenants de toute la Bretagne
(sur inscription 50 places disponibles s'inscrire par mail : **ps22.permanent@wanadoo.f**).

Le combat

Mensuel d'information de la Fédération des Côtes d'Armor du Parti socialiste - N° CPPAP en cours.
Fédération des Côtes d'Armor du Parti socialiste
26 rue du Maréchal Foch
BP 4406 - 22044 Saint-Brieuc cedex 2
www.ps22.fr

Directrice de la publication : Renée Mazéo
Rédacteur en chef : Cyrille Thiriot
Création-Exécution- Réalisation : Cyan 100
Impression : Imprimerie Jacq

Élections **municipales,** élections **communautaires 2014**

Mode d'emploi

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Elles se dérouleront avec de nouvelles règles du jeu. Résumé des principales évolutions.

Changement le plus notable : **la loi du 17 mai 2013 a abaissé de 3500 à 1000 habitants le seuil d'application du scrutin de liste paritaire.** Dans ces communes, **aucun panachage** ne sera possible et la liste, **composée alternativement de personnes de chaque sexe**, doit comporter un **nombre de candidats égal au nombre de sièges de conseillers municipaux de la commune.**
La liste qui remporte l'élection au premier ou au second tour se voit attribuer la moitié des sièges +1 au scrutin majoritaire et les sièges restants sont attribués à la proportionnelle. Les listes n'ayant pas obtenu 5 % des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges. En cas de second tour, seules peuvent se présenter les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1er tour.
Dans les communes de moins de 1000 habitants, les règles sont quasi inchangées. Seule nouveauté : la nécessité de déclarer préalablement sa candidature en préfecture.
Deuxième changement d'importance : l'évolution des **règles de représentation au sein des intercommunalités**.
Ainsi, en 2014, dans les **communes de 1000 habitants et plus**, sera instaurée **l'élection directe des délégués communautaires par *« fléchage »*** dans le cadre des élections municipales. Ainsi, les conseillers communautaires représentant les communes de plus de 1000 habitants seront élus en même temps que les conseillers municipaux et figureront sur la liste des candidats au conseil municipal.
La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire doit figurer de manière distincte sur le même bulletin de vote que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue.
Cette seconde liste comportera un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq et de deux dans le cas inverse. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire devront figurer dans l'ordre de présentation dans lequel ils apparaissent sur la liste des candidats au conseil municipal. Cette liste est également soumise au principe de parité dans sa composition.
Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires représentant les communes au sein des organes délibérants des EPCI sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.
Il est rappelé qu'un calendrier de désignation des candidats socialistes a été mis en place. La fédération peut vous communiquer toutes les précisions nécessaires à ce sujet.

Olivier QUÉRO
Secrétaire Fédéral, délégué à la Coordination territoriale secteur 3

PS Le combat

N° 18 - 0,50 €

Novembre 2013

Mensuel d'information de la Fédération du Parti Socialiste des Côtes d'Armor

L'édito

Dénoncer les supercheries

Rétablir la vérité !

La Bretagne si souvent considérée comme un territoire d'innovation sociale, de tempérance politique et de développement économique, fait aujourd'hui l'actualité nationale voire même européenne. Les raisons principales ne sont pas inconnues. Une économique, une autre politique.

Depuis le début des années 1960, notre modèle économique s'est développé, sur un objectif d'autosuffisance alimentaire. Ce modèle a désigné rapidement la Bretagne comme l'une des régions européennes essentielles pour l'alimentation de tout le continent européen. Mais quand, dès la fin des années 1980, d'autres ont joué la carte de la valeur ajoutée, notre modèle n'a pas su choisir les nouvelles orientations stratégiques agricoles et agroalimentaires.

Les socialistes ont, très tôt, mis en garde les citoyens de Bretagne contre les inconvénients d'un tel modèle : Au début des années 2000, n'est-ce pas Lionel Jospin, Premier Ministre, qui proposa de réorienter l'agriculture et l'agroalimentaire, suivant ainsi de nombreuses contributions de socialistes bretons ? Malheureusement, ce n'est qu'à la marge que les professionnels acceptèrent les évolutions.

Or, aujourd'hui, tout le monde est pieds et mains liés par la crise de ce modèle. Il engage des dizaines de milliers d'hommes et de femmes, de nombreuses familles bretonnes dans ce tourment. Et trop de salariés sont aujourd'hui confrontés à l'incertitude de leur avenir professionnel.

> **Or, aujourd'hui, tout le monde est pieds et mains liés par la crise de ce modèle.**

Tout ce secteur d'activité serait en crise : ce n'est qu'apparent ! Il faut le montrer et le démontrer : l'emploi se consolide, mieux il se développe quand les responsables économiques de ces filières ont fait les bons choix, quand ils ont conduit avec discernement et dynamisme leur entreprise… ce qui n'est surtout pas le cas de toutes celles qui font aujourd'hui l'actualité.

Se rajoute à ces grandes difficultés économiques et sociales, une polémique politicienne nauséabonde. La tentative de récupération du mouvement social par la droite extrême ou classique n'est qu'une habitude irresponsable et le signe de son incapacité à assumer ses responsabilités des décades au pouvoir. Ces élus de Droite qui manifestent à Quimper avec un bonnet rouge sont irresponsables et entretiennent le climat délétère et dangereux pour la République.

Ces élus et responsables économiques sont coupables de n'avoir pris aucune mesure de réorientation du modèle breton en dix années de pouvoirs, ils sont coupables de n'avoir pas mis en œuvre un système d'"écotaxe" adaptée à la Bretagne, ils sont coupables de n'offrir aucune autre proposition que le libéralisme dévastateur qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition.

Pour sortir de cette crise socio-économique de l'industrie agroalimentaire bretonne, nous devons dénoncer sans répit les mensonges politiques de certains élus régionaux et départementaux de droite et peut-être plus encore ceux d'un parti "autoproclamé" de gauche bretonne, autocentré sur Carhaix et ses environs. Ceux-là justifient par l'Ecotaxe, les difficultés de l'agroalimentaire bretonne, alors même que ce dispositif de taxation n'a encore prélevé aucun euro dans les poches des contribuables. Nous avons également à dénoncer l'attitude de certains responsables du mouvement social, qui haranguent leurs camarades salariés jusqu'à la haine contre les ministres concernés par ces sujets, et qui sont prêts à détruire les biens publics.

Nous n'acceptons pas ces mensonges, ces ultimatums, ces injures, ces violences, d'où qu'ils viennent. Et nous soutenons entièrement Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre, qui a annoncé qu'il viendra lui-même signer en Bretagne le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, avec celles et ceux qui s'engagent vraiment pour la Bretagne. Les Socialistes, comme d'ailleurs la grande majorité des Bretons, sont fiers de la Bretagne. Ils sauront s'engager fortement pour l'avenir des Bretons et de la Bretagne.

Vincent LE MEAUX
1er Secrétaire fédéral

Entreprendre autrement

Depuis mai 2012, le Président de la République a inscrit l'emploi au rang de la priorité nationale. Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie Sociale et Solidaire et à la consommation dans son projet de loi place le secteur de l'ESS dans cette priorité et lui assigne trois objectifs.

Soutenir le renouveau entrepreneuriat en modernisant les statuts des entreprises ESS et en développant leur financement, **donner du pouvoir d'agir aux citoyens et aux salariés** pour contribuer au maintien de l'activité économique dans les territoires et lutter contre les destructions de l'emploi, **revitaliser les territoires ruraux** et les quartiers où les besoins sociaux ont considérablement augmenté avec la crise.
Le développement de l'ESS est une des réponses au problème du chômage, des délocalisations et de l'ancrage dans la vie des territoires. Ce modèle économique qui exclut la spéculation et la lucrativité à tout prix leur permet d'explorer des voies d'avenir de l'activité économique : cohésion sociale, lutte contre la désertification rurale, satisfaction des besoins sociaux nouveaux, développement du lien intergénérationnel, prise en charge des différents âges de la vie. La puissance publique doit jouer ainsi un rôle d'impulsion, pour autant l'État ne se substitue pas aux acteurs privés mais les oriente et les incite à agir et à développer leur activité économique.

> **Le développement de l'ESS est une des réponses au problème du chômage, des délocalisations et de l'ancrage dans la vie des territoires.**

L'ESS n'est pas seulement une réponse à la crise parce qu'elle permet de créer des activités et des emplois pour satisfaire des besoins sociaux nés de la crise. Elle est une solution à la crise parce qu'elle démontre que l'on peut combiner performance économique, innovation et utilité sociale.
Donc à l'heure de cette crise sans précédent, il est difficile de penser que nous pouvons continuer comme avant. Ce qui est réaliste c'est de vouloir réinventer, innover. Politique, économie, éducation, temps de vie, villes, agriculture : une multitude d'alternatives concrètes, réussies et répliquables qui constituent d'ores et déjà l'amorce d'une transformation profonde de la société.

Parmi elles, celles de l'économie sociale et solidaire occupent une place particulière. Des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), aux coopératives de travail, des finances éthiques aux entreprises d'insertion, des crèches associatives aux entreprises de commerce équitable, elles changent le monde au quotidien en apportant des réponses efficaces aux besoins fondamentaux de tous.
Ces initiatives pionnières d'une économie humaine sont encore isolées, méconnues, elles ouvrent des voies nouvelles en insuffl ant plus d'équité dans les filières locales et internationales, elles doivent maintenant converger pour régénérer un système en grande difficulté. ***"Il y a un autre monde et il est dans celui-ci"*** disait Paul Eluard.

Renée MAZÉO
Secrétaire Fédérale, Directrice de publication du Combat

Projet de loi Économie Sociale et Solidaire 2013

L'économie sociale et solidaire désigne une manière d'entreprendre qui place l'être Humain – et non le profit – au centre de l'économie. Issue du mouvement coopératif et mutualiste du début du XIXe, l'ESS est une économie de proximité, soucieuse de ses coûts sociaux et environnementaux.

Les principes de l'Economie sociale et solidaire : l'économie sociale et solidaire est un secteur économique à part entière qui agit sur le marché avec les principes suivants : Processus de décision démocratique : 'une personne = une voix' (et non 'une action = une voix'), le patrimoine est collectif et impartageable : les excédents sont utilisés pour développer l'activité (ils ne sont pas utilisés pour rémunérer les actionnaires), elle est explicitement au service de la collectivité : intérêt général et utilité sociale, autonomie de gestion, ancrage territorial.

> « L'Economie Sociale et Solidaire, une réponse au pouvoir d'achat de chacun, un mieux vivre ensemble. »

Une politique de soutien à l'Economie sociale et solidaire

Le projet de loi "Economie sociale et solidaire" contribue à la **bataille gouvernementale pour l'emploi** en développant un secteur à fort potentiel. L'Economie sociale et solidaire (ESS) compte déjà 2,4 millions de salariés, soit 1 emploi privé sur 8, dans **200 000 structures** : associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales. Ces dix dernières années, le secteur a créé **23 % d'emplois nouveaux** contre 7 % pour l'économie traditionnelle. Et d'ici à 2020, ce sont **600 000 emplois** qui seront à renouveler en raison des départs à la retraite. L'ESS répond à des **besoins sociaux** dans des secteurs qui connaissent aujourd'hui une **forte croissance** comme le recyclage, la transition énergétique, l'économie collaborative et numérique ou les services à la personne. 68 % des services d'aide à domicile sont par exemple portés par des entreprises de l'ESS.

LA LOI EN TROIS POINTS

Amplifier le financement des structures de l'ESS

Le projet de loi va **définir le périmètre de l'Economie sociale et solidaire** pour la première fois. Il comprendra non seulement les acteurs **historiques de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations)**, mais aussi les **entreprises sociales** qui auront fait le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes fondateurs du secteur et qui se seront déclarées comme telles. Cette clarification du champ de l'Economie sociale et solidaire permettra aux **financeurs publics et privés** de mieux identifier les structures de l'ESS, d'orienter vers elles des outils de financement adaptés, et ainsi d'**amplifier les investissements dans ce secteur**. Le projet de loi va également **redonner du pouvoir aux salariés**. Les chefs d'entreprise souhaitant céder leurs sociétés devront désormais en informer leurs salariés deux mois en amont. Les salariés pourront ainsi s'organiser afin de, s'ils le souhaitent, **reprendre leur entreprise** eux-mêmes. Cette mesure permettra non seulement aux salariés de sauvegarder leur emploi, mais aussi aux chefs d'entreprise de transmettre leur bien.

Donner du pouvoir d'agir aux salariés

Le projet de loi vise par ailleurs à **développer le modèle coopératif pour créer 40 000 emplois dans les SCOP** en cinq ans. La création de la SCOP d'amorçage servira cet objectif. La **SCOP d'amorçage** sera un statut transitoire grâce auquel, durant une période de sept ans, les salariés pourront monter progressivement en puissance au capital de leur entreprise.

Développer les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) contribuera également à lutter contre le chômage. Ces sociétés coopératives permettent à des porteurs de projet d'entreprise de créer leur activité en tant qu'**entrepreneurs-salariés** tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté. Aujourd'hui, les 92 CAE accueillent 5 000 entrepreneurs-salariés. Avec le projet de loi, l'objectif est de **créer 60 % d'emplois nouveaux dans les CAE chaque année**.

Créer de l'emploi dans les territoires

Les emplois dans le secteur de l'ESS seront créés au plus près des besoins des populations. Le projet de loi va multiplier les **Pôles territoriaux de coopération économique** (PTCE). Ces Pôles sont des structures rassemblant des entreprises de l'ESS et des entreprises commerciales et, le cas échéant, des collectivités locales, des centres de recherche ou des organismes de formation. Dans le cadre d'un Pôle, ces acteurs mettent en œuvre une stratégie de mutualisation (de locaux, de services, de compétences). Ils contribuent ainsi à **redynamiser le territoire** dans lequel ils sont implantés en y créant de l'activité et des **emplois non délocalisables**. Au total, le projet de loi permettra de développer l'ESS pour créer de l'activité économique et des emplois. Il témoignera du fait que le modèle économique de l'ESS permet d'**allier performance économique et utilité sociale.**

COMMENT ? 314 millions d'euros pour soutenir l'emploi dans les associations.

70 % des associations ne paieront plus la taxe sur les salaires

Cette mesure, dédiée aux associations non soumises à l'impôt sur les Sociétés (IS), aura un impact très fort pour les petites structures. Pour rappel, seules 13 % des associations sont soumises à IS.

Pour permettre aux acteurs associatifs de créer encore davantage d'emplois et de contribuer pleinement à la croissance du pays, une mesure spécifique en faveur des associations non soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) a été adoptée : une baisse du montant de leur taxe sur les salaires. Le gouvernement a en effet décidé de faire passer l'abattement sur la taxe sur les salaires (TS) de 6 000 à 20 000 euros. Cette mesure représente un effort de 314 millions d'euros au budget de l'État. Les associations en bénéficieront à compter du 1er janvier 2014.

Michel POIRATON
Délégué Fédéral aux Solidarités Sociales et à la Laïcité

L'ESS dans les Côtes d'Armor

À l'origine d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire, il y a toujours un rassemblement de femmes et d'hommes qui mettent leur connaissance et leur savoir-faire en commun dans le but de réaliser un projet collectif. Les principes et pratiques de cette économie émanent de cette volonté de faire ensemble la gouvernance démocratique, la solidarité, le partage et la distribution des bénéfices. Avec 2 500 établissements, 27 000 salariés et 16 % de l'emploi, c'est le poids de l'ESS dans notre département, il est notamment lié au nombre de coopératives (27 % des effectifs). Les Côtes d'Armor sont le 5e département en termes de poids de l'ESS dans l'économie.

> « Toute personne est une richesse pour le territoire... »

Trois pôles de développement contribuent à développer cette économie sur le territoire costarmoricain, ce sont des regroupements des acteurs de l'ESS, ils ne fonctionnent pas exclusivement entre eux, ils s'inscrivent particulièrement dans des démarches de partenariat avec les pouvoirs publics et les autres acteurs sociaux économiques du territoire.

L'ADESS du Pays Trégor Goëlo, elle propose aux porteurs de projets et aux structures existantes, du conseil, du soutien au montage des projets industriels ou collaboratifs à travers le primo accueil, de l'orientation vers les partenaires, de la mise en réseau, de la diffusion d'informations. L'ADESS s'adresse aux créateurs d'activité potentiels, dont l'entreprise pourrait recouvrir la forme juridique d'une association ou d'une coopérative. Les porteurs de projets sont majoritairement dans un contexte de recherche d'emploi et plutôt dans la dynamique de créer leur emploi.

Rich'ESS, le Réseau Interactif des Champs de l'Economie Sociale et Solidaire du Pays de Saint-Brieuc, créé en décembre 2010, rassemble une quarantaine de structures de l'ESS mais aussi des particuliers qui partagent les mêmes valeurs et souhaitent soutenir la démarche. Aux côtés des acteurs publics, notamment des élus, Rich'ESS veut, à l'échelle de l'ensemble du Pays de Saint Brieuc, créer les conditions de la pérennisation et du développement des structures de l'ESS. L'association intervient principalement autour de deux axes thématiques : l'innovation sociale et l'éducation (au sens large : de la sensibilisation à la formation).

Rich'ESS a ainsi contribué à la mise en place du **Diplôme Universitaire de Créateur d'Activité (DUCA) mention ESS**, qui est une première au niveau national et qui représente une belle opportunité pour promouvoir les valeurs de l'ESS.

Toute personne est une richesse pour le territoire, c'est sur ce constat que le DUCA mention ESS a été créé au sein de l'IUT de Saint-Brieuc en partenariat étroit avec la Coopérative d'Activités et d'Emploi des Côtes d'Armor Avant-Premières.

La formation permet à tout porteur de projet d'envisager le développement d'une activité autour de cinq cycles : les valeurs, le marché du territoire, les produits services, l'organisation et les moyens. Les sept modules du contenu de formation apportent les compétences opérationnelles attendues d'un entrepreneur en activité. La troisième promotion débutera le 6 janvier 2014.

La création d'activité : l'entrepreneuriat populaire basé sur des initiatives individuelles représente une richesse territoriale à la fois pour les individus et pour le territoire, les emplois et activités étant peu délocalisables. Cet entrepreneuriat populaire a besoin d'accompagnement et de formation, c'est l'objectif du DUCA mention ESS.

Renée MAZÉO
Secrétaire Fédérale

ESSP'Rance du Pays de Dinan
La SCIC, modèle de développement économique du socialisme ?

Depuis 2008, le pays de Dinan (22) s'est dotée d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour développer les énergies renouvelables sur son territoire, en particulier la filière bois énergie (replantation bocagère et forestière, filière bois déchiqueté, bois bûche, bois granulé, animations...). Née d'une réflexion collective au sein du Conseil de Développement du pays de Dinan, la coopérative est composée aujourd'hui d'une centaine de sociétaires (dont 8 salariés à temps plein) et a participé à autant de création d'emplois chez ses entreprises sociétaires. Grâce à l'accompagnement du Conseil Général des Côtes d'Armor, de la Région Bretagne et de l'Europe (programme Leader), la SCIC agit aujourd'hui de façon quasi-autonome financièrement et participe quotidiennement au développement du territoire du pays de Dinan.

> « La SCIC agit aujourd'hui de façon quasi-autonome financièrement et participe quotidiennement au développement du territoire du pays de Dinan. »

Avec ses 4 catégories d'associés (salariés, agriculteurs, collectivités, professionnels) et son Comité d'Éthique et d'Orientation, la gouvernance et les orientations stratégiques de cette entreprise sont innovantes, transparentes, collectives et surtout d'intérêt collectif. Cet intérêt collectif se manifeste chaque jour dans nos activités par la gestion et la production de bois d'origine local géré durablement qui participe directement à la protection de l'environnement (replantation), à notre autonomie énergétique (valorisation) et à la création d'emplois non délocalisables.

En juin 2013, la SCIC a déposé un dossier aux Trophées Breton du Développement Durable. Ce concours vise à valoriser les initiatives et actions durables innovantes en Bretagne. Ces trophées bretons sont organisés depuis 8 ans par l'État, l'ADEME et la Région Bretagne et sont également soutenus par 9 partenaires : l'Académie de Rennes, la CRESS, le Crédit Mutuel de Bretagne, Bretagne Développement Innovation, Armor-Lux, la SNCF, Aiguillon Construction, l'association Bruded et la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Bretagne.

À l'unanimité, en catégorie entreprise, le jury a choisi de récompenser le travail et les projets portés par notre coopérative. Une belle récompense que nous avons fêté collectivement le 31 octobre dernier.

André Calistri
Conseiller général Dinan Ouest et sociétaire fondateur de la SCIC ENR Pays de Rance

Situation économique et sociale en Bretagne

Entretien avec Claudy Lebreton, président du Conseil général

Le Combat – Tu as participé aux deux réunions exceptionnelles organisées par le Premier ministre pour évoquer les difficultés économiques et sociales que traverse la Bretagne, et en particulier l'agroalimentaire. Quel est ton bilan de ces rencontres ?

Claudy Lebreton. – *Effectivement, avec mes collègues costarmoricains et bretons, j'ai répondu par deux fois à l'invitation du Premier ministre qui a souhaité réunir les élus de notre région pour évoquer la crise qui touche actuellement la Bretagne. Ces réunions, au caractère exceptionnel, ont montré un Gouvernement à l'écoute. Cela n'est pas si anodin. D'autres, il y a encore quelques mois, n'auraient pas pris le temps nécessaire pour entendre et comprendre les difficultés qui touchent notre région.*
Ces réunions ont déjà débouché sur des annonces fortes : Pacte d'avenir pour la Bretagne, accélération du Contrat de Plan État-Région, 100 M€ pour la mise à 2x2 voies de la RN164, des propositions pour améliorer la compétitivité de l'agriculture bretonne (simplification administrative, plan pour la méthanisation...). Et je n'oublie pas l'écotaxe, dont la suspension était devenue nécessaire.

L.C. – Justement, sur ce dernier point, le Gouvernement a-t-il pris la bonne décision ?

C.L. – *L'écotaxe, c'est l'arbre qui était derrière la forêt et que certains ont pourtant accusé de cacher la forêt ! L'écotaxe ne devait entrer en application qu'au 1er janvier 2014, elle ne peut donc être la cause des difficultés actuelles de l'agroalimentaire et de l'agriculture bretonne. Néanmoins, dans le contexte économique d'aujourd'hui, il était plus opportun d'en reporter la mise en application, le Gouvernement l'a très bien compris. C'est un acte de courage, d'apaisement qui nous permet de travailler sereinement au pacte d'avenir. Nous verrons ceux qui restent dans une logique de contestation, et ceux qui veulent construire le futur de la Bretagne.*

L.C. – Quel est ton sentiment plus général sur ces manifestations ?

C.L. – *Le premier élément, c'est le malaise. Il existe et ce serait vain de vouloir le nier. Chez les salariés qui perdent leur emploi et chez ceux dont l'emploi est menacé. Un malaise dans le monde agricole où une partie des agriculteurs n'arrive pas à vivre correctement de son travail. Il faut être à l'écoute de ces familles. Mais dans ces manifestations, j'ai aussi vu le comportement de certains, élus, chefs d'entreprises et responsables syndicaux qui tentent de récupérer cette détresse par un discours populiste, en décalage total avec les préoccupations des salariés et en se défaussant parfois de leurs propres responsabilités. Ils évoquent le trop plein de taxes et de démarches administratives, quand les salariés, eux, parlent avec raison de sauvegarde de l'emploi et de l'outil industriel. Cette stratégie, c'est celle de la division. Ce n'est pas la Bretagne.*

L.C. – les semaines à venir vont être déterminantes. Comment, en tant qu'élu socialiste, comptes-tu prendre part aux discussions sur l'avenir économique de la Bretagne ?

C.L. – *Dans cette période tourmentée, être socialiste c'est tout d'abord être présent, à l'écoute et donner du sens aux choix faits, comme aux décisions qui doivent être prises. Ce travail nous devons le faire collectivement, avec des mots simples et justes. En tant que Président du Conseil général, j'ai, avec d'autres, une responsabilité dans la période de négociation qui s'ouvre. Nous devons faire en sorte que chacun (services de l'État, collectivités, représentants des salariés, chefs d'entreprises, coopératives) prenne toute sa part dans la réflexion qui s'engage. Pour cela, il faut retrouver ce qui a fait la force et l'esprit de notre histoire, la volonté commune de porter un projet économique de développement durable, respectant nos équilibres sociaux et écologiques, et complètement en phase avec son temps et les valeurs de justice et solidarité que nous portons.*

En tant qu'élu socialiste, je porte depuis plusieurs années une vision politique sur la situation de crise, bien évidemment, mais également sur le cap pour l'avenir que j'ai fixé à travers de grandes priorités : la ruralité, le numérique, la jeunesse, l'emploi, la transition énergétique. Dans cette période, il faut bien sûr trouver des réponses face à l'urgence mais il faut aussi construire l'avenir. Nous avons de vrais atouts qu'il ne faut pas oublier, au contraire, pour écrire un nouveau modèle de développement durable pour la Bretagne. Pour faire d'une crise, forte, réelle, un temps de sursaut collectif.

Un Plan Agri/Agro en préparation

Dès son discours au SPACE à la mi-septembre, le Premier Ministre annonce sa volonté de voir élaboré un Plan breton pour l'agriculture et l'agroalimentaire pour fin 2013 et promet des financements importants.

À cette époque, quelques responsables agricoles évoquent l'écotaxe, plutôt sous forme de report d'ailleurs, mais attendent surtout des mesures fortes face à la situation difficile d'une partie de la Bretagne. Chacun pense aux salariés de DOUX licenciés en 2012, à la fermeture de Marine Harvest à Poullaouen et à la probable fermeture d'un abattoir Gad. Et puis, il y a les difficultés grandissantes du poulet Grand export avec la fin des subventions européennes et des incertitudes dans le secteur de la dinde.

Le 30 septembre, Guillaume Garot, précise lors d'une réunion régionale à Quimper, les objectifs (investir plus, innover plus, exporter plus et former plus) le calendrier et la méthode – un Plan breton préparé par les bretons. Ce Plan devra être opérationnel, constats et orientations ayant été abordés lors des rencontres régionales de l'agroalimentaire l'an dernier.

Ce Plan est préparé conjointement par le Président du Conseil régional et le Préfet. Il associe les professionnels concernés. Six groupes de travail transversaux (GT) se sont déjà réunis une fois :

- Un GT sur l'agroécologie appliquée à la Bretagne pour positionner notre agriculture comme devant être productive mais aussi respectant les éco-systèmes,
- Un GT "Bâtiments d'élevage" qui élabore des propositions de construction de nouveaux bâtiments (poulets de chair, porcherie, stabulation...) tant une partie de ceux qui existent sont vieux. Il s'agit d'augmenter la productivité notamment avec des conditions d'élevage améliorées, des énergies nouvelles mises en œuvre et les technologies de l'information et de la communication présentes,
- Un GT chargé de dégager des actions pour valoriser les productions bretonnes, favoriser le dialogue amont et aval en incluant la grande distribution et encourager l'export,
- Deux GT spécifiques à l'agroalimentaire breton, particulièrement sur la recherche et l'innovation mais aussi sur le financement des entreprises en matière d'innovation ou d'investissements générant de la valeur ajoutée,
- Un GT qui traite des anticipations économiques dans les IAA – ne pouvait-on pas craindre pour le secteur de la dinde alors que la consommation diminue tous les ans depuis 10 ans ? – et donc de la gestion prévisionnelle des emplois ? En toile de fond sont posées les problématiques du dialogue social intra et inter-entreprises, de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ou de l'accompagnement des mutations économiques.

Des choix stratégiques doivent être faits. Ainsi va-t-on continuer à importer autant de poulets alors que rien n'interdit de les élever et les abattre en Bretagne ? Comment faire évoluer la réglementation sur les élevages tout en gardant un niveau d'exigences sur l'environnement ? Comment accompagner financièrement les PME de l'agroalimentaire à se moderniser ?

Autant de questions et bien d'autres pour lesquelles le Plan Agri/Agro doit définir une volonté et des réponses.

Michel Morin
Vice-président du Conseil régional chargé de l' agriculture et de l' agroalimentaire

Le pacte d'avenir de la Bretagne

La Bretagne est devant un challenge exceptionnel : un pacte d'avenir pour la Région ! Annoncé par le Premier ministre, le pacte d'avenir se doit de répondre **aux situations d'urgence sociale et territoriale**. Le Premier Ministre s'est engagé à ce que l'État, aux côtés de la région, des collectivités locales et des acteurs économiques, aide la Bretagne à surmonter ses difficultés actuelles et à préparer son avenir économique et social.

Le **pacte d'avenir Bretagne sera finalisé d'ici la fin de l'année** et reposera sur trois piliers : les premières actions d'urgence (15 millions €), le Plan Bretagne pour l'agro-alimentaire que le préfet et le président du Conseil Régional en cours d'élaboration et l'accélération du Contrat de Plan entre l'État et la Région (la région demande 300 M€).

Ce contrat de Plan portera sur 5 axes essentiels : l'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation ; les filières d'avenir et l'usine du futur ; les infrastructures et usages du numérique ; les mobilités multimodales et la transition écologique et énergétique. **100 M€ du CPER seront mobilisés pour faire progresser la mise à 2x2 voies de la RN164 (notamment le tronçon costarmoricain), en accompagnement d'un effort similaire des collectivités locales, et notamment de la région.**

L'élaboration de ce pacte fera l'objet d'une large concertation avec les forces vives économiques, sociales et politiques et d'une négociation entre l'État et la région, associant les collectivités locales.

Un plan dit 3 A breton (Agri,Agro,Agri Eco) suivi par le ministre de l'agriculture et le ministre délégué à l'agroalimentaire sera élaboré sous la responsabilité du préfet de région avec le Président du Conseil régional de Bretagne **afin de répondre aux crises que traverse ce secteur complétera ce pacte.**

Le plan régional agricole et agroalimentaire devra également s'inscrire en cohérence avec les autres orientations mises en œuvre ou en cours d'élaboration en Bretagne : fonds européens, CPER, 5e Programme d'Action Directive Nitrates (PADN), schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie. Les consultations et travaux sont en cours.

À tout cela, il faut rajouter la réforme de la PAC (plutôt bien accueilli par les FDSEA de l'ouest), la loi d'avenir en préparation (soutenue par le CNJA !).

Nous devons une fois de plus constater que seule la gauche a cherché à résoudre ces crises (la charte pérenne de 2003 de Glavany) et maintenant le Pacte d'Avenir. La droite se contente de cogérer avec le MEDEF et la FNSEA.

Positions, actions de la Fédération :

Nous devons impérativement soutenir la démarche du Gouvernement "pacte d'avenir" et appeler au dialogue indispensable.

Jean-Yves QUÉRÉ
Secrétaire Fédérale au dialogue avec le mouvement social